



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les Abymes, le vendredi 14 septembre 2018

Le Recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Directeur Académique des Service de
l'Education Nationale
Chancelier des universités

A

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs du
premier degré
Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames, Messieurs les directeurs

Conseiller Technique
Etablissements et Vie
Scolaire
Réfèrent parents
académique

Réf. : MF/LBL/PD/2018 – 100

Affaire suivie par :
Lydia BERRY-LACEMON

Téléphone :
0590 47 81 39

Fax :
0590 47 81 52

Mél :
Ce.pvs@ac-guadeloupe.fr

Localisation :
Parc d'activités « La Providence »
ZAC de Dothémare
B.P 480
97 183 Les Abymes
Cedex

Objet : Mise en place du dispositif mallette des parents 2018/2019

Référence : Circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires.

La Mallette des parents déployée depuis 2010 doit permettre aux parents de CP et de 6è, de mieux connaître le milieu scolaire et ainsi favoriser la réussite des enfants.

Elle concerne toutes les familles à l'école et au collège afin d'expliciter les enjeux de la scolarité, l'organisation de l'École, le rôle de chaque interlocuteur, le déroulement des apprentissages, les savoirs à acquérir ou encore les grandes étapes du suivi médical de l'enfant.

Elle s'est enrichie cette année en proposant aux familles et à toutes les équipes éducatives des ressources, des outils et des conseils pour renforcer le lien de confiance École-Parents. Elle doit être, partout où elle est mise en œuvre, l'occasion de repenser les conditions d'accueil des parents et leur participation à la vie scolaire.

La mallette comporte deux volets :

- l'organisation à l'école ou au collège de réunions avec les parents ;
- la mise à disposition des parents et des équipes éducatives de ressources permettant de trouver des réponses à l'ensemble des questions qu'ils peuvent se poser.

La mise en œuvre de la Mallette des parents, conjuguée à la mise en œuvre des espaces parents doit favoriser le dialogue entre les parents

d'élèves et les encourager à occuper la place qui leur revient dans l'école.

L'ensemble des ressources liées à la mallette est accessible sur le site mallette des parents : <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/en>

Je vous invite à déployer largement cet outil qui contribuera à mieux associer l'ensemble des familles à la réussite de leurs enfants.



LE RECTEUR DE REGION ACADEMIQUE
GUADELOUPE
RECTEUR D'ACADEMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS
DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DE L'EDUCATION NATIONALE
Mostafa FOURAR